

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2016



DELIBERATION N° 4

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

L'an deux mil seize, le trois octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 septembre 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, A.VALOT, D.ARMENGAUD, G.ELGART, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, C. DUFOUR, S.PUYO, N.DAUGA, J.DUBOURDIEU, M.DUBROCA, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), I.OXOBY-PAGNAN (pouvoir à MA THEBAUD), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN)

Secrétaire de séance : JD BONNOME

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la promotion interne, réservée aux fonctionnaires ayant une certaine ancienneté, constitue un mode dérogatoire d'accès à un cadre d'emplois supérieur.

Les CAP de catégorie C et B se sont réunies respectivement les 17 et 24 juin 2016 pour procéder à l'examen des dossiers proposés au titre de la promotion interne par les collectivités affiliées au centre de gestion pour l'accès aux grades de :

- Agent de maîtrise territorial (catégorie C)
- Technicien territorial principal de 2^{ème} classe territorial après examen professionnel (catégorie B)

Le dossier proposé d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe a reçu un avis favorable pour être inscrit sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise territoriaux.

Le dossier proposé d'un agent de maîtrise principal a reçu un avis favorable pour être inscrit sur la liste d'aptitude des techniciens territoriaux principaux de 2^{ème} classe.

Objet :
**Modification du
tableau des
emplois**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Pour tenir compte de l'évolution des postes, des besoins de service et des missions assurées et afin de pouvoir nommer ces agents (responsable adjoint du service voirie et responsable du service des bâtiments et fêtes et cérémonies), il est proposé :

- La création d'un emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 15 octobre 2016
- La création d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe territorial à temps complet à compter du 15 octobre 2016

Il est précisé que les anciens emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et d'agent de maîtrise principal doivent être conservés pendant la période de détachement pour stage des agents dans leur nouveau grade. Ils pourront être supprimés dès la titularisation dans leur nouveau grade et après avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- la création à compter du 15 octobre 2016 d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise territorial.
- la création à compter du 15 octobre 2016 d'un emploi permanent à temps complet de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.
- de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 4 octobre 2016
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/10/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2016